

LE ROUX TP ET CARRIERES

Carrière de Kervinou

Commune de Plozévet (29)

Note de présentation non technique - résumés non techniques des études d'impact et de dangers

Partie 1 - Demande d'autorisation environnementale

Selon les prescriptions des articles R181-13 et D181-15-2 du Code de l'Environnement

Avant propos

Introduction
Fiche de synthèse
Règlementation

Lettre de demande au Préfet

Demande d'autorisation environnementale

- 1) Identité du demandeur
- 2) Emplacement de l'installation
- 3) Nature et volume des activités
- 4) Procédés de fabrication, matériaux utilisés et produits fabriqués
- 5) Capacités techniques et financières

Garanties financières

Compléments à la demande d'autorisation environnementale

Plan d'ensemble de l'installation
Avis des propriétaires et de l'autorité publique compétente sur la remise en état
Attestations de maîtrise foncière

Annexes de la demande

- Annexe 1 : Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter le site de Kervinou en date du 14 mars 2005
Annexe 2 : Tableau de justification de conformité (Rubrique 2515 – Enregistrement)

Partie 2 – Etude d'impact

Selon les prescriptions de l'article R122-5 de Code de l'Environnement

- Nom et qualité des auteurs
Règlementation
- 1) Description du projet
 - 2) Etat initial de l'environnement, analyse des effets du projet, mesures visant à éviter, réduire ou compenser ces effets
 - 3) Volet santé
 - 4) Vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs
 - 5) Effets cumulés du projet avec d'autres projets connus
 - 6) Solutions examinées et raisons du choix du projet
 - 7) Compatibilité du projet avec les documents opposables, schémas et plans mentionnés à l'article R122-17
 - 8) Remise en état
 - 9) Description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences

Annexes de l'étude d'impact

- Annexe 1 : Etude géologique et hydrogéologique TERRANDIS
Annexe 2 : Etude faune-flore-habitats réalisée par le bureau d'études AXE
Annexe 3 : Fiches types de mesures de bruit
Annexe 4 : Plan de gestion des déchets d'exploitation du site
Annexe 5 : Fiches de résultats de contrôle des retombées de poussières aux abords du site de référence

Partie 3 – Etude de dangers

Selon les prescriptions de l'article D181-15-2-III du Code de l'Environnement :

- 1) Identification des potentiels de dangers
- 2) Analyse préliminaire des risques (APR)
- 3) Etude détaillée de réduction des risques (EDRR)
- 4) Moyens de prévention et d'intervention